

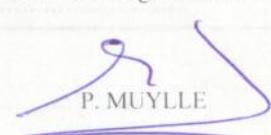
Cadre réservé à l'administration communale	Cadre réservé au Service d'Incendie:
Commune :	Réf SI:
service:	IN:
personne de contact:	Officier:
tél:	OUT:
e-mail:	Facture:
réf:	DATE DE DEPOT :

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AVIS DE PREVENTION INCENDIE

Les données inscrites sur ce formulaire ne seront plus modifiables par la suite. Votre dossier sera traité uniquement si celui-ci est complet. En cas de dossier incomplet, d'informations erronées ou manquantes, votre dossier vous sera renvoyé.

DESCRIPTION du LIEU soumis à AVIS	
Affectation projetée nécessitant avis du SIAMU <u>ECOLE</u>
Exemples: Logements, Bureaux, Hôtel, Crèche, Centre médical, avec/sans Parkings, Commerce de détails, Snack, Café, Débit de boissons, Parkings	
Affectation actuelle : <u>ECOLE (A DEMOLIR)</u>
Superficie :	concernée par la demande : <u>1685</u> m ² / totale du bien : <u>1685</u> m ² /
Parking :	superficie : <u>0</u> m ² / <u>0</u> places
Dénomination : <u>EXTENSION DE L'ECOLE EVERHEIDE</u>
Rue, n° : <u>RUE MATTHEUSSENS 60</u>
Commune, code postal : <u>1140 EVERE</u> Cadastre : <u>Div. 1, Section A, n° 403Y3</u>

COORDONNEES du DEMANDEUR	
>> L'AVIS SERA ENVOYE AU DEMANDEUR << ← OU →	
Nom : Mme / Mr	Nom de la société
.....	<u>Administration Communale d'Evere</u>
N° carte d'identité :	Raison sociale du redevable :
N° Registre National :	<input type="checkbox"/> s.a. <input type="checkbox"/> sprl <input type="checkbox"/> s.c. <input type="checkbox"/> s.c.r.l. <input checked="" type="checkbox"/> Autres
Agissant en qualité de :	TVA BE. <u>0.207.365.709</u>
<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Gérant <input type="checkbox"/> Autres	
Rue, n° : <u>SQUARE S. HOEDEMAEKERS 10</u>
Commune, code postal : <u>1140 EVERE</u>
Tél : <u>02/247.62.31</u> GSM : <u>1</u>	e-mail : <u>p.thomas@evere.brussels</u>

COORDONNEES de FACTURATION	
>> NE PAS REMPLIR SI IDENTIQUES AUX COORDONNEES DU DEMANDEUR <<	
<small>Les prestations effectuées pour des missions de prévention par le service d'incendie donnent lieu au paiement de la redevance due par la personne physique ou morale au profit de qui la prestation est effectuée – art. 9 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18/12/2003 – M.B. 12.02.2004</small>	
Nom :
Rue, n° :
Commune, code postal :
	Pour le collège : Par ordonnance : Secrétaire communal ff le Bourgmestre ff
	 Y. KAULEN
	 P. MUYLLE

DATE et SIGNATURE du demandeur